

ASSURANCE VIE

La France Mutualiste distribue un taux de rendement exceptionnel de 3,7% en 2023 sans condition de détention d'unités de compte et sans puiser dans ses réserves

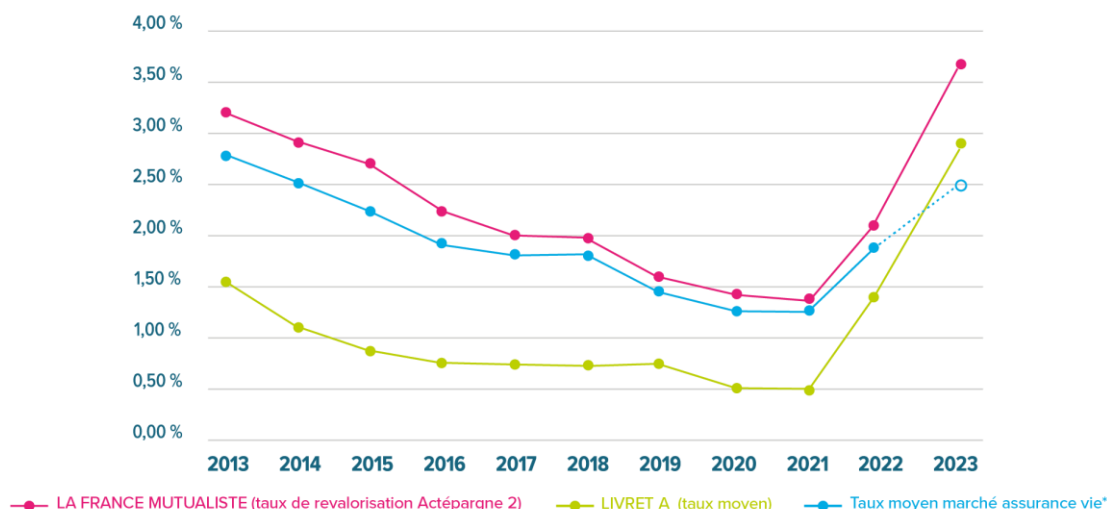
Paris La Défense, 10 janvier 2024.

La France Mutualiste annonce des taux de rendement excellents du fonds en euros de ses contrats pour l'année 2023 : 3,7%* pour ses contrats d'assurance vie multisupport – dont son contrat phare Actépargne 2 – 4,3%* pour son Plan d'Épargne Retraite (PER) individuel. Pour la Retraite Mutualiste du Combattant (RMC), le taux de revalorisation des rentes est de 4,2%* en 2023.

Dans le contexte d'une année 2023 marquée une nouvelle fois par une forte inflation, La France Mutualiste préserve plus que jamais les intérêts et le pouvoir d'achat de ses adhérents. Son fonds en euros distribue un rendement de 3,7% sur le contrat Actépargne 2, **octroyé à tous les adhérents et sans condition de taux de détention d'unités de compte.**

« Cette année encore, nous réaffirmons notre volonté de soutenir l'épargne de nos adhérents en leur offrant des taux de rendement très compétitifs sur l'ensemble de nos contrats d'épargne. Notre priorité en tant qu'acteur mutualiste est d'agir dans l'intérêt de nos adhérents, comme ce fut le cas en septembre dernier en devenant le premier acteur à proposer 0% sur tous les versements », commente Dominique Burlett, président de La France Mutualiste.

COMPARAISON DU RENDEMENT DU FONDS EN EUROS AU RENDEMENT ANNUEL MOYEN DU MARCHÉ ET AU LIVRET A



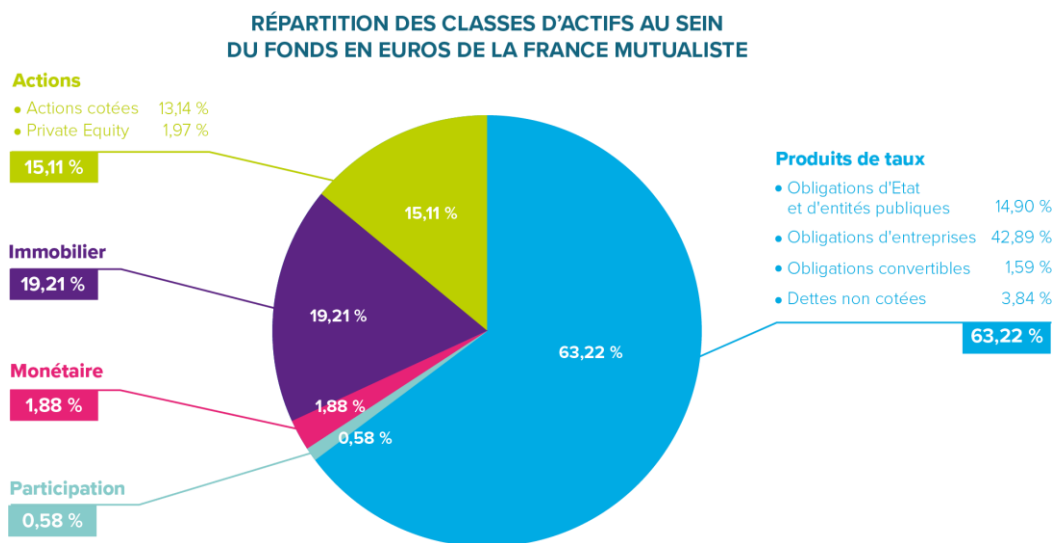
* Taux net de frais de gestion et brut de prélèvements sociaux et fiscaux, du fonds en euros du contrat. Les rendements passés ne préjugent pas des rendements à venir.

Le chiffre d'affaires de La France Mutualiste s'établit à 468 millions d'euros à fin décembre 2023 en hausse de 9,35% par rapport à l'année dernière.

La distribution de 3,7% de rendement sur le fonds en euros, en hausse de 1,59 point est réalisée sans puiser dans ses réserves.

Pour la Retraite Mutualiste du Combattant, le taux de revalorisation des rentes s'élève à 4,2% en hausse de 1,59 point.

« La France Mutualiste confirme sa solidité financière et sa performance grâce à un portefeuille bien diversifié. Il est notamment composé à 20% d'immobilier résidentiel, détenu et géré en direct, qui nous permet d'absorber les chocs dans un contexte inflationniste : nous faisons le choix assumé d'une gestion maîtrisée et autonome. Ce choix est payant pour nos adhérents et doit servir à convaincre de nouveaux clients de rejoindre une mutuelle centenaire et ouverte à tous », précise Isabelle Le Bot, directrice générale de La France Mutualiste.

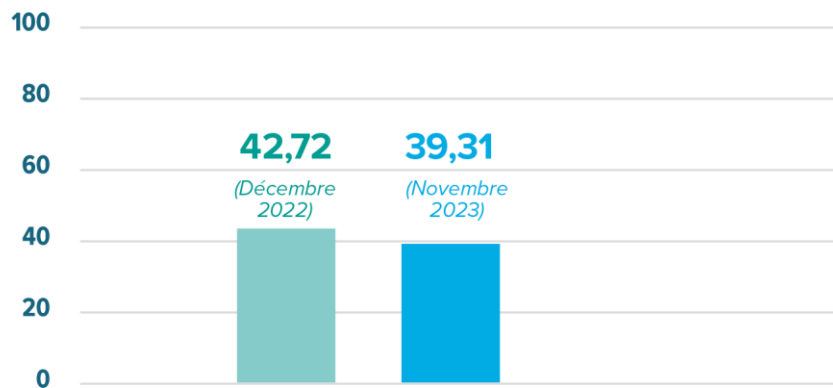


La France mutualiste s'engage à réduire l'empreinte carbone de son portefeuille, en privilégiant les investissements responsables. En juin dernier, le groupe mutualiste a investi 20 millions d'euros dans des titres émis par l'Equateur afin de sauvegarder la biodiversité des îles Galápagos. En 2022, le groupe mutualiste avait déjà réalisé un investissement similaire en faveur de la protection de la barrière de corail du Belize.

En 2023, La France Mutualiste a ainsi consacré 53 % de ses investissements en obligations à des obligations vertes, sociales ou liées aux objectifs de développement durable de l'ONU.

« Après avoir œuvré pour la protection de la barrière de corail du Belize et la sauvegarde marine des Galápagos, nous allons poursuivre en 2024 nos investissements responsables. Acteur reconnu dans ce domaine, nos engagements vont bien au-delà des critères du marché et ne se font pas au détriment de la performance », rappelle Simon Le Dily, directeur financier et technique de La France Mutualiste.

BAISSE DES ÉMISSIONS CARBONE DU PORTEFEUILLE DE LA FRANCE MUTUALISTE (TONNES DE CO2 PAR MILLION D'EUROS INVESTIS)



À propos de La France Mutualiste

Groupe mutualiste créé il y a plus de 130 ans par Léon Guillot avec l'ambition de permettre à tous les Français de construire leur retraite, La France Mutualiste rassemble et accompagne plus de 290 000 adhérents-clients. Spécialiste d'épargne et de retraite, ainsi que d'assurances et solutions santé par le biais de sa filiale Média Courtage, le groupe gère 8,8 milliards d'euros d'actifs. Implantée dans toute la France à travers un maillage de 58 agences, La France Mutualise entretient avec ses adhérents un lien de proximité et de confiance, dans la transparence et l'écoute. C'est cet esprit de famille qui anime et rassemble ses 535 collaborateurs et 260 bénévoles.

Mutualiste dans son nom et dans son ADN, La France Mutualiste considère que faire groupe est essentiel pour mieux défendre chacun et que la force collective est essentielle pour apporter un avenir meilleur à ses adhérents et à notre monde. Son engagement sociétal se traduit notamment par le soutien de nombreux projets favorisant les liens intergénérationnels.

Plus d'informations sur www.la-france-mutualiste.fr

La France Mutualiste, Tour Pacific, 11-13 cours Valmy, 92977 PARIS LA DEFENSE CEDEX, Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132.

Contacts presse :

Oxygen RP – Chloé Raymondeau – tel : 06 77 01 97 88 – chloe.r@oxygen-rp.com
La France Mutualiste – Marine Lathuillière – tel : 06 65 12 56 08 – m.lathuilliere@la-france-mutualiste.fr

ANNEXE

Taux de rendement 2023

Les contrats ouverts à la souscription sont indiqués en gras

- 3,7%* pour ses contrats d'assurance vie multisupport **Actépargne2, Actépargne2 Jeunes, Actépargne2 Seniors, Actépargne2 Protégés**, Passerelle, Livret Jeun'Avenir, et Livret RM.
- 4,2%* pour les rentes de son contrat historique, la **Retraite Mutualiste du Combattant (RMC)**, qui célèbre cette année le centenaire de sa création par le gouvernement français. Les rentes constituées avec un taux technique inférieur à 4,2% sont revalorisées sous la forme d'une participation aux excédents ;
- 4,3%* pour son plan d'épargne retraite individuel (**PERI**), lancé en décembre 2020 sous le nom de **LFM PER'FORM** ;
- 3,6%* pour ses contrats d'assurance vie monosupport **Funépargne, Bonépargne, Rentépargne**, et son contrat de retraite complémentaire R4, et 3% pour son contrat obsèques Confort Obsèques.

* Taux net de frais de gestion et brut de prélèvements sociaux et fiscaux, du fonds en euros du contrat. Les rendements passés ne préjugent pas des rendements à venir.

Les contrats d'épargne et retraite de La France Mutualiste ouverts à la souscription au 1^{er} janvier 2024

ACTEPARGNE2 : pour financer tous ses projets patrimoniaux

Accessible à tous les publics, ce contrat d'assurance vie multisupport à versements et retraits libres, propose, en plus d'un fonds en euros performant, 13 supports en unités de compte* en gestion libre. Il offre en outre une garantie plancher en cas de décès de l'assuré avant son 75^{ème} anniversaire ainsi que des options gratuites facilitant la gestion : dynamisation des plus-values, arbitrage de sécurisation progressive selon la durée restante, investissement progressif et surtout la gestion profilée clé en main.

*La valeur des unités de compte (UC) n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant des marchés financiers. L'investissement en unités de compte comporte un risque de perte en capital.

ACTEPARGNE2 JEUNES : pour démarrer dans l'assurance vie avant 29 ans à des conditions privilégiées

Un contrat d'assurance vie multisupport adapté aux finances des jeunes : ouverture possible dès 70€. A noter que les adhérents âgés de moins de 29 ans ont la possibilité de mettre en place des versements programmés de 20€ par mois et 50 € pour les périodicités trimestrielle et semestrielle. Possibilité d'investir dans des fonds d'investissement socialement responsables, l'épargne reste disponible à tout moment, et le contrat perdure après les 28 ans.

ACTEPARGNE2 SENIORS : pour bénéficier de revenus réguliers à la retraite et transmettre son patrimoine

Ce contrat d'assurance vie multisupport s'adresse aux personnes qui anticipent leur retraite. Il offre un large éventail de rentes (viagère réversible ou non, viagère à annuités, garanties ou à annuités certaines) et des retraits programmés. Il facilite les donations de son vivant ou la transmission de capital lors du décès.

ACTEPARGNE2 PROTEGES : pour les personnes sous tutelle, sous curatelle ou éligibles à l'épargne handicap

Ce contrat d'assurance vie multisupport permet d'assurer l'avenir ou de préparer l'autonomie financière d'un proche. Dès la 6^{ème} année, le protégé peut choisir entre plusieurs formes de rentes. Il bénéficie d'une réduction d'impôt supplémentaire et spécifique égale à 25% du montant des primes versées (dans la limite de 1 525€, plus 300€ par enfant à charge).

RMC : pour les combattants d'hier et d'aujourd'hui, et les victimes de guerre à titre militaire

La Retraite Mutualiste du Combattant (RMC) permet de se constituer, avec l'aide de l'Etat, un complément de retraite non imposable (1) servi à vie et de transmettre un capital, dans les conditions avantageuses de l'assurance vie, à la personne de son choix (2), avec des avantages exceptionnels :

- versements intégralement déductibles du revenu net imposable dans la mesure où ils permettent l'acquisition d'une part de rente majorée par l'État et selon la législation en vigueur
- rente exonérée d'impôts et de prélèvements sociaux (1)
- majoration (1) et revalorisation de la rente par l'État

LFM PER'FORM : pour se constituer un capital ou une rente au moment de sa retraite

Le plan d'épargne retraite individuel de La France Mutualiste allie souplesse et simplicité grâce à différentes options de versement, la déductibilité des versements, une gestion libre ou pilotée à horizon, le choix de la date de disponibilité, la possibilité de sortie en rente viagère ou en capital et une garantie plancher.

FUNEPARGNE : pour épargner en vue de frais d'obsèques

La souscription de ce contrat d'assurance vie monosupport est ouverte pour soi ou ses ascendants sans limite d'âge, avec un versement minimum à l'adhésion de 1000 €, puis des versements selon ses possibilités jusqu'à 7 700€ net.

(1) Dans la limite d'un plafond de rente fixé chaque année par l'Etat

(2) En cas de souscription du contrat sous le régime à capitaux réservés.